



MARIGNANE, le 10 novembre 2008

1A 019 962 6565 7

**Monsieur François FILLON**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel Matignon**  
**57 rue de Varenne**  
**75700 PARIS**

**Cour Européenne - Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales**  
**Projet de loi N° 56 assurer un droit à un recours effectif (article 13 de la Convention).**  
**Projet de loi N° 31 exécution des décisions de Justice.**

**Monsieur le Premier Ministre,**

Dans le cadre de l'application de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme, deux projets de loi ont été déposés au Sénat :

- **Projet Loi N° 56 : assurer un droit à un recours effectif (article 13 de la Convention).**
- **Projet Loi N° 31 : exécution des décisions de Justice.**

Nous avons l'honneur de vous communiquer les courriers que nous venons d'adresser à :

- ✓ Monsieur HUEST Jean-Jacques, Président de la Commission des Lois au Sénat
- ✓ Monsieur WARSMANN Jean- Luc Président de la Commission des Lois à l'Assemblée Nationale

ainsi que 7 dossiers démontrant l'ampleur du problème sur tout le territoire national.

Pour cette raison, nous vous sollicitons afin de rétablir la souveraineté de la loi et pour que la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme s'applique de toute urgence à tous et sur tout le territoire Français.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

**DONNETTE Martine**  
**La Présidente**